

Compte-rendu de séance Conseil municipal du 10 juillet 2020

L'an 2020, le 10 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, salle Joseph Martray à l'espace Glenmor, rue Jean Monnet à Carhaix-Plouguer, lieu extraordinaire de ses séances (conformément à l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, et suite au courrier adressé au préfet le 2 juillet 2020). En effet, depuis le 19 septembre 2019, les réunions du conseil municipal de la ville de Carhaix se déroulent dans la salle de réunion de la Maison des Services Au Public, la salle habituelle de réunion du conseil municipal située à l'hôtel de ville faisant l'objet de travaux. Cette salle ne permettait pas d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Date de la convocation : 03/07/2020

Date d'affichage : 17/07/2020

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 16/07/2020

et publication ou notification
du 17/07/2020

A été nommé secrétaire : Madame Valérie Lucas

ORDRE DU JOUR

2020-100 : sénatoriales	1
2020-101 : motion contre la suppression des boîtes aux lettres sur la commune	5

2020-100 : Sénatoriales

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme, BRIAND Philippe,

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme Marie-Antoinette QUILLEROU à M. Daniel COTTEN, M. AUFFRET Ludovic à M. Olivier FAUCHEUX, Mme Fabienne RICHARD qui a donné procuration à Mme Patricia PENSIVY, Mme Hélène GUILLEMOT qui a donné procuration à Mme I. AUFFRET,

Le quorum est atteint.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Rapporteur : Christian Troadec

En application du décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, le renouvellement d'une partie des sénateurs, dont ceux du Finistère aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. Les conseils

municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. L'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2020 (ci-joint) fixe le nombre de délégués pour la commune de Carhaix à 15 titulaires et à 5 suppléants.

Composition de la liste :

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste (art L. 289 Code électoral). Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Aucune personne extérieure au conseil municipal ne peut présenter de candidats. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes (art L 289 et R ; 138). Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L. 289). La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste
- Les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Modalités de dépôt :

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire **aux dates et heure fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants**. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin (R. 137). Aucun autre mode de déclaration (voie postale, télécopie, messagerie électronique) n'est admis.

Règles de quorum :

D'ordinaire, le conseil municipal n'est en mesure de délibérer valablement que si la majorité des membres en exercice est présente. Toutefois, l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Le quorum fixé d'ordinaire à la moitié du conseil municipal est donc ramené à un tiers des membres en exercice présents soit 10.

Pouvoirs : Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner pouvoir écrit à un autre conseiller municipal de son choix de voter en son nom. Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir (article L 289 du Code Electoral).

Déroulement du vote : Il se fait sans débat au scrutin secret (art R. 133) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Listes présentées conformément aux modalités de dépôt précisées ci-dessus :

Candidats à l'élection des délégués en vue des sénatoriales 2020					
LISTE : CARHAIX VILLE DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE					
Délégués Titulaires					
Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date de Naissance	Lieu de Naissance
FAUCHEUX	Olivier	M	5, carrefour du Poher	30/08/166	CARHAIX
MAZEAS	Jacqueline	F	1, Kersioul	14/01/1964	QUIMPER
COUTELLER	Serge	M	36, Kersioul	06/09/1951	TREOGAN
PENSIVY	Patricia	F	75, Lannoueneg	12/08/1963	CARHAIX
COTTEN	Daniel	M	6, rue Anatole Le Braz	09/12/1958	CONCARNEAU

KERDRAON	Anne-Marie	F	10, rue de l'Aqueduc romain	04/10/1968	CARHAIX
BERNARD	Joseph	M	31, route de Gourin	31/10/1948	LANDELEAU
GUILLEMOT	Hélène	F	1, rue de Saisy	27/11/1951	SCAER
AUFFRET	Ludovic	M	Kergalet	13/02/1978	GUINGAMP
BOULANGER	Catherine	F	18, rue de Kerven	12/03/1964	CARHAIX
MANAC'H	Yann	M	Lannaoueneg	08/12/1978	CARHAIX
LUCAS	Valérie	F	8, rue de Saisy	05/08/1969	CARHAIX
BERGOT	Bertrand	M	99, Kergaurant	14/10/1976	VERSAILLES
AUFFRET	Isabelle	F	2, rue Cadoudal	19/09/1962	PARIS 10ème
GUENVER	Yves	M	6, rue du Poulpry	02/04/1958	CARHAIX
Suppléants					
RICHARD	Fabienne	F	6, rue Georges Naëlou	24/03/1956	BREST
PHILIPPE	Hervé	M	6, rue Jules Verne	09/08/1965	QUIMPER
ROGARD	Carole	F	Route Croas ar Marechal	12/03/1975	SAINT-BRIEUC
CLAUDE	Mikaël	M	10, route de Maël-Carhaix	10/04/1988	SAINT-BRIEUC
JAFFRE	Hélène	F	1, rue Louise Michel	08/12/1972	CARHAIX

Candidats à l'élection des délégués en vue des sénatoriales 2020

LISTE : UN TEMPS D'AVANCE POUR CARHAIX

Délégués Titulaires

Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date de Naissance	Lieu de Naissance
YVINEC	Jérôme	M	11, route du Moulin Meur	24/02/1983	CARHAIX
LE GUERN	Isabelle	F	7, rue d'Ahès	25/10/1965	BARENTIN
BRIAND	Philippe	M	8, rue de l'Hyères	06/03/1961	CARHAIX
ZAIED	Martine	F	3, rue Ernest Renan	02/05/1955	BOUAR

Suppléants

BRIAND	Philippe	M	8, rue de l'Hyères	06/03/1961	CARHAIX
ZAIED	Martine	F	3, rue Ernest Renan	02/05/1955	BOUAR

Candidats à l'élection des délégués en vue des sénatoriales 2020

LISTE : UN DYNAMIQUE DE GAUCHE POUR GAUCHE

Délégués Titulaires

Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date de Naissance	Lieu de Naissance
BOUSSARD	Laure	F	15, place des Droits de l'homme	17/07/1969	PARIS 10ème
THOMAS	Pierre-Yves	M	7, route du Moulin Meur	28/09/1952	BOIS-COLOMBES

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets ont obtenu :

LISTE	SUFFRAGES	NOMBRE DE DELEGUES	NOMBRE DE SUPPLEANTS
CARHAIX VILLE DYNAMIQUE ET	23	12	5

SOLIDAIRE			
UN TEMPS D'AVANCE POUR CARHAIX	4	2	
UNE DYNAMIQUE DE GAUCHE POUR CARHAIX	2	1	

En conséquence, les délégués des conseillers municipaux élus sont :

Délégués des conseillers municipaux						
Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date de Naissance	Lieu de Naissance	MANDAT
FAUCHEUX	Olivier	M	5, carrefour du Poher	30/08/1966	CARHAIX	Délégué(e)
MAZEAS	Jacqueline	F	1, Kersioul	14/01/1964	QUIMPER	Délégué(e)
COUTELLER	Serge	M	36, Kersioul	06/09/1951	TREOGAN	Délégué(e)
PENSIVY	Patricia	F	75, Lannoueneg	12/08/1963	CARHAIX	Délégué(e)
COTTEN	Daniel	M	6, rue Anatole Le Braz	09/12/1958	CONCARNEAU	Délégué(e)
KERDRAON	Anne-Marie	F	10, rue de l'Aqueduc romain	04/10/1968	CARHAIX	Délégué(e)
BERNARD	Joseph	M	31, route de Gourin	31/10/1948	LANDELEAU	Délégué(e)
GUILLEMOT	Hélène	F	1, rue de Saisy	27/11/1951	SCAER	Délégué(e)
AUFFRET	Ludovic	M	Kergalet	13/02/1978	GUINGAMP	Délégué(e)
BOULANGER	Catherine	F	18, rue de Kerven	12/03/1964	CARHAIX	Délégué(e)
MANAC'H	Yann	M	Lannaoueneg	08/12/1978	CARHAIX	Délégué(e)
LUCAS	Valérie	F	8, rue de Saisy	05/08/1969	CARHAIX	Délégué(e)
YVINEC	Jérôme	M	11, route du Moulin Meur	24/02/1983	CARHAIX	Délégué(e)
LE GUERN	Isabelle	F	7, rue d'Ahès	25/10/1965	BARENTIN	Délégué(e)
BOUSSARD	Laure	F	15, place des Droits de l'homme	17/07/1969	PARIS 10ème	Délégué(e)
RICHARD	Fabienne	F	6, rue Georges Naëlou	24/03/1956	BREST	Suppléant(e)
PHILIPPE	Hervé	M	6, rue Jules Verne	09/08/1965	QUIMPER	Suppléant(e)
ROGARD	Carole	F	Route Croas	12/03/1975	SAINT-BRIEUC	Suppléant(e)

			ar Marechal			
CLAUDE	Mikaël	M	10, route de Maël-Carhaix	10/04/1988	SAINT-BRIEUC	Suppléant(e)
JAFFRE	Hélène	F	1, rue Louise Michel	08/12/1972	CARHAIX	Suppléant(e)

2020-101 : Motion contre la suppression des boîtes aux lettres sur la commune

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, KERDRAON Anne-Marie, LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, ROGARD Carole **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CLAUDE Mikael, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme, BRIAND Philippe,

Absents ayant donné procuration : Mme JAFFRÉ Hélène à Mme MAZÉAS Jacqueline, Mme Marie-Antoinette QUILLEROU à M. Daniel COTTEN , M. AUFFRET Ludovic à M. Olivier FAUCHEUX, Mme Fabienne RICHARD qui a donné procuration à Mme Patricia PENSIVY, Mme Hélène GUILLEMOT qui a donné procuration à Mme I. AUFFRET,

Le quorum est atteint.

Motion contre la suppression des boites à lettres de la Poste sur la commune

Rapporteur : Patricia PENSIVY

La Poste envisage de supprimer 4 boites à lettres situées à la Gare, rue Croas Lohou, port de Carhaix et rue Victor Hugo. Elle en a informée M. le maire par courrier du 17 juin 2020.

En réponse, Monsieur le Maire a demandé à la Poste le maintien de l'ensemble des boites à lettres, afin de conserver un niveau de service public satisfaisant et de ne pas pénaliser la population, notamment les personnes âgées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de voter une motion afin d'appuyer la démarche de M. le Maire auprès de la Poste en demandant le maintien de ces boites à lettres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent cette motion.

Clôture à 21h00

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**